

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 19
Mercredi 20 mai 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

Bureau de vote

Pour les votations du 14 juin 2026, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Christophe Fluri
Membres: M^{me} Pauline Hentzi
M^{me} Michèle Kuntner
Suppléant-e-s: M^{me} Cristelle Maure
M. Mike Maître

Belprahon, le 20 mai 2026

Le Conseil communal

Passage du bus de proximité de la police cantonale

Le bus de proximité de la police cantonale sera présent dans notre village

le jeudi après-midi 28 mai 2026, au croisement de la rue des Combattes et du Champat (même lieu que le Bibliobus).

Une patrouille se déplacera dans le village afin de se tenir à disposition des habitants.

Nous vous enjoignons à ne pas hésiter de les interpellés ou de vous rendre dans le bus afin de recevoir des informations et poser vos questions.

Belprahon, le 20 mai 2026

Le Conseil communal

Corvées 1^{er} semestre 2026

Toutes les personnes qui ont effectué des corvées / travaux pour la commune durant le 1^{er} semestre

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14 h**

de cette année sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal jusqu'au 15 juin 2026.

Belprahon, le 20 mai 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Votation du 14 juin 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Gafner Bernard
Secrétaire: M^{me} Muster Vanessa
Membres: M. Zbinden Dominic (dès 11h)
M^{me} Boillat Malory
M^{me} Meier Jenna (dès 12h)
Suppléants: M. Vogt Yvan
M^{me} Flükiger Michèle

Corcelles, le 7 mai 2026

Le Conseil communal

Assemblée communale ordinaire

Mercredi 24 juin 2026, à 20 h
à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour:

1. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- du SeMe affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP (part de la commune de Corcelles CHF 26'890.-) (décision)
2. Approuver le Règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
3. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (SSGV) (décision)
4. Discuter et approuver les crédits d'engagements du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du syndicat élargi du Grand Val (décision)
5. Créditer pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.- (décision)
6. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (SEGV) (décision)
7. Discuter et approuver les comptes 2025 de la Commune mixte de Corcelles (décision)
8. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
9. Divers et imprévus

Dépôt public:

Les différents documents seront déposés publiquement au secrétariat communal et pourront

être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, soit du 21 mai 2026 au 20 juin 2026.

Recours:

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 18 mai 2026

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 20, 256, 330, 1453, 1707 et 2409, aux lieux-dits: « Rue des Biches et Rue du Nord », commune de Court.

Projet: mise au gabarit de la route, construction souterraine du réseau des conduites et des canalisations, pose de nouveaux candélabres et d'une nouvelle borne incendie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: Routes communales et H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémises

Avis de construction

Requérants: Carole et Arnaud Ristori, Rue du Collège 109, 2746 Crémises

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N^o 52, au lieu-dit « Rue du Collège 109 » commune de Crémises

Projet: réfection de la toiture avec ajout d'isolation et remplacement des plaques Eternit ondulées par des tuiles en terre-cuite. Pose de capteurs solaires photovoltaïques et remplacement du chauffage électrique central par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 20 mai 2026

Secrétariat communal

Assemblée communale de la Commune mixte de Crémines

Jeu­di 25 juin 2026, à 19 h 30
à la halle de gymnastique (salle 2)
de Crémines

Ordre du jour:

1. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.– du SEME affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP (part de la commune de Crémines CHF 73'320.–) (décision).
2. Comptes annuels 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision).
3. Comptes annuels 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
4. Crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
5. Crédit pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.– (décision).
6. Comptes annuels 2025 de la Commune mixte de Crémines (décision).
7. Crédit supplémentaire de CHF 45'000.– pour la mise en conformité de l'électricité de la halle de gymnastique (décision).
8. Crédit d'investissement pour l'interconnexion en eau de secours entre Crémines et Grandval d'un montant de: Interconnexion Crémines-Grandval CHF 470'000.– /. Subvention CHF - 42'100.– = Total de l'investissement CHF 427'900.– dont 40% à charge de la commune de Crémines (décision).
9. Règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
10. Rapport 2025 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données (information).
11. Organe de vérification des comptes de la Commune mixte de Crémines (décision).
12. Divers.

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Comptes 2025 de la commune mixte de Crémines
- Liste des crédits d'engagement pour les différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val et base de calcul pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val
- Règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val

- Rapport technique du projet du SEME concernant le crédit d'engagement de CHF 1'400'000.– et message explicatif à l'attention de l'assemblée communale

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Invitation:

À l'issue de l'assemblée communale, un apéritif sera offert en l'honneur de nos élus:

- Patrick Tobler, élu au Grand Conseil et au Conseil du Jura bernois,
- Walter Habegger, élu au Conseil du Jura bernois.

Nous vous invitons à vous y joindre pour célébrer leur engagement au service de notre région.

Crémines, le 20 mai 2026

Le Conseil communal



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée communale ordinaire

le jeudi 18 juin 2026, à 20 h,
à la Maison communale

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le Règlement du Service dentaire scolaire;
2. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (SGV);
3. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (SEGV);
4. Discuter et approuver les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val relatifs à différentes dépenses périodiques nécessaires à son fonctionnement;
5. Discuter et approuver le crédit destiné à l'achat du mobilier existant du Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.–;
6. Discuter et approuver le décompte du crédit d'investissement « archivage »;
7. Discuter et approuver les comptes 2025 de la Commune mixte d'Eschert;
8. Discuter et approuver un crédit d'assainissement de CHF 1'400'000.– pour la réfection de la STEP à Roches;
9. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 40'000.– relatif au renforcement de la connexion de l'eau de secours;
10. Réfection route du Creux, informations;
11. Réfection rue de la Rauss, informations;
12. Swisscom: fibre optique, informations;
13. Plantes invasives, informations;
14. Divers.

Les documents sont déposés sur le site internet de la commune ainsi qu'au secrétariat communal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un éventuel recours contre le Règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière Raimeux et environs (point 1 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Eschert, le 13 mai 2026

Le Conseil communal

Assemblée communale du 18 juin 2026

Modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée susmentionnée est modifié comme suit:

Deux points sont ajoutés sous chiffres 4 et 5. La numérotation de l'ordre du jour est adaptée en conséquence.

4. Discuter et approuver les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val relatifs à différentes dépenses périodiques nécessaires à son fonctionnement;
5. Discuter et approuver le crédit destiné à l'achat du mobilier existant du Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.–;

L'ordre du jour publié ce jour tient déjà compte de cette modification.

Les documents relatifs à ces objets sont déposés publiquement dès la présente publication. Les modalités de recours sont identiques à celles figurant dans la publication parue dans la Feuille officielle du 13 mai 2026.

Eschert, le 20 mai 2026



Grandval

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval

Jeu­di 25 juin 2026, à 19 h 30
salle communale

Ordre du jour:

1. Discuter et voter les comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val;
2. Discuter et voter les comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val;
3. Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val;
4. Discuter et voter un crédit pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.–;
5. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.– du SEME affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP (part de la Municipalité de Grandval CHF 55'081.–);
6. Présentation du décompte final d'investissement du projet de remise en état des berges de la Rauss – Rectification;
7. Présentation du décompte final d'investissement du projet de réfection des chemins compris dans la REP – Rectification;
8. Discuter et voter les comptes 2025 de la Municipalité de Grandval;
9. Discuter et voter le règlement sur le service dentaire scolaire;

10. Discuter et voter un crédit d'investissement pour une interconnexion en eau de secours avec la commune Mixte de Crémines. Montant de CHF 470'000.– dont 60% à charge de la Municipalité de Grandval;

11. Divers.

Les documents énumérés aux points 1, 2, 3, 5, 8 et 9 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 6 juillet au 4 août 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 20 mai 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Décision du conseil communal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Modifications mineures du projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH) au sens de l'article 122, alinéa 8 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC)

Le conseil communal de Petit-Val a arrêté les modifications mineures susmentionnées le 11 mai 2026. Les modifications apportées sont mentionnées au point 5.4.2 du Rapport de Conformité (RCO) et sur le plan « Zone de Hameaux » (ZH).

La décision du Conseil communal peut, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale ou sur le site internet de la commune : www.petit-val.ch, rubrique « Aménagement local – constructions – zones de hameaux ».

Souboz, le 13 mai 2026

Conseil communal

Course cycliste

L'association Jurace organise une course cycliste qui passera sur le territoire de la commune, le **dimanche 24 mai 2026**.

Les cyclistes vont arriver des Gorges du Pichoux pour traverser le village de Sornetan, monter La Combe des Peux et poursuivre en direction de La Bottière.

Le Conseil communal vous remercie par avance de votre compréhension pour les éventuelles perturbations de trafic qui pourraient en découler.

Souboz, le 20 mai 2026

Conseil communal

Travaux domestiques et de jardinage

Le Conseil communal rappelle à la population que les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'entre 8h et 12h15 et entre 13h30 et 20h, ainsi que le samedi jusqu'à 17h, conformément à l'article 42 du règlement de police locale.

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Souboz, le 20 mai 2026

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 25 février 2026

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 4 mars 2026.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 11 mai 2026.

Souboz, le 20 mai 2026

Conseil communal

Assemblée communale

Lundi 22 juin 2026, à 20 h
à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes 2025.
2. Prendre connaissance du rapport 2025 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données.
3. Informations du Conseil communal.
4. Divers.

Dépôt public:

Les comptes 2025 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Recours:

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 20 mai 2026

Conseil communal

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes).

Les riverains des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures afin de respecter ces distances.

Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Souboz, le 20 mai 2026

Conseil communal



Reconvilier

Votations fédérales, cantonales et communales du 14 juin 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président:	M. Ervin Grünenwald
Membres:	M ^{me} Yashoda Martinoli M ^{me} Marie Antoinette Mathyer M ^{me} Doris Mazinga M ^{me} Sandra Merlino M. Guillaume Grandjean M. Mike Grosjean M. Anthony Grossrieder
Suppléants:	M ^{me} Jennifer Messerli M ^{me} Cindy Mollet M. Blaise Grüter M. Frédéric Guissaz

Les personnes convoquées ont d'ores et déjà été informé par correspondance.

Reconvilier, le 13 mai 2026

Secrétariat municipal

Commune bourgeoise de Reconvilier

Triage forestier de l'Orval

Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes): dépôt public du règlement d'organisation du 20.5.2026 au 16.6.2026 au local de bourgeoisie, sur rendez-vous et sur le site www.bourgeoisie-reconvilier.ch.

Ce syndicat est appelé à gérer les forêts de la Commune bourgeoise de Bévillard, la Commune mixte de Champoz, la Commune bourgeoise de Court, la Commune mixte de Loveresse, la Commune bourgeoise de Malleray, la Commune bourgeoise de Reconvilier, la Commune bourgeoise de Sorvilier et de la Commune mixte de Valbirse.

Ce document, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.03.1998, est déposé publiquement pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyens et les citoyens de le consulter.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée bourgeoise du 16.6.2026.

Reconvilier, le 13 mai 2026

Conseil de bourgeoisie

Médecins Sans Frontières - campagne de sensibilisation et de collecte de fonds

Nous vous informons que durant le mois de juin, des collaborateurs de Médecins Sans Frontières seront présents dans l'arrondissement du Jura bernois et notamment à Reconvilier dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de collecte de fonds.

À cette occasion, ils iront à la rencontre des habitants afin de les informer sur leur organisation et sur les actions qu'ils mènent sur le terrain.

Reconvilier, le 12 mars 2026

Au nom de l'administration municipale

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m en dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et de pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Reconvilier, le 13 mars 2026

Au nom de l'administration municipale

C'est la fête des voisins

La commission politique solidaire, culture et sport vous invite à partager un moment convivial entre habitantes et habitants de Reconvilier le **vendredi 19 juin prochain**.

Si vous le souhaitez, des tables et des bancs (dans la limite du stock disponible) seront déposés sur le lieu de votre choix.

Pour en bénéficier et pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la commission par téléphone au 032 482 73 76 ou par email à n.jost@reconvilier.ch.

Que la fête soit belle!

Reconvilier, le 13 mai 2026

Commission politique solidaire, culture et sport de Reconvilier



Roches

Assemblée communale ordinaire

Judi 25 juin 2026, à 20 h
à la salle communale

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes 2025 de la commune mixte de Roches
2. Prendre connaissance du bouclage du crédit de CHF 180'000.- pour assainir le glissement de terrain de la route Roches - Hautes Roches
3. Approuver le règlement de police de la commune mixte de Roches
4. Comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
5. Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires à son fonctionnement (décision)
6. Crédit pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.- (décision)

**En raison du lundi
de Pentecôte,
la FOADM paraîtra
jeudi 28 mai 2026**

7. Approuver le règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val

8. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- du Syndicat d'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME) affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP (part de la commune de Roches CHF 27'613.-) (décision).

9. Divers

Information:

Les documents cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent l'assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 18 mai 2026

Conseil communal



Saicourt

Assemblée municipale

Lundi 22 juin 2026, à 20 h
à la halle polyvalente «Pré Paroz» Le Fuet

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice 2025
2. Informations sur les arrêtés de comptes
3. Discuter et accepter la modification de l'article 30 du règlement sur les déchets
4. Discuter et accepter la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel
5. Informations du Conseil municipal
6. Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les modifications des règlements mentionnées sous les points 3 et 4 sont déposées publiquement 30 jours avant l'assemblée.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 20 mai 2026

Conseil municipal



Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten - Ordentliche
Versammlung

Donnerstag den, 25. Juni 2026 um 20.00 Uhr
im Schulhaus Schelten.

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Jahresrechnung 2025
3. Kredit für Feuerwehrmagazin Dach CHF 25'000.-
4. Verschiedenes - Infos vom Gemeinderat

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 30 Tage vor und nach der Versammlung im

Gemeindesekretariat zur Einsicht. Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 20. Mai 2026

Das Gemeindesekretariat Schelten



Sorvilier

Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

Bureau de vote

Le bureau de vote pour le scrutin du 14 juin 2026 est nommé comme suit:

Présidente: M^{me} Audrey Sommer
Secrétaire: M^{me} Solange Marti
Membres: M. Xavier Gasser
M. Cyril Beutler
Suppléants: M. Domenico Labate
M^{me} Simone Romang

Sorvilier, le 20 mai 2026

Le Conseil municipal

Commune Bourgeoise de Sorvilier

Assemblée extraordinaire de la Commune Bourgeoise de Sorvilier

Judi 25 juin 2026, à 19 h 30
salle communale de Sorvilier

Ordre du jour:

1. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes); adhésion au Syndicat et adoption du règlement d'organisation.
2. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes); dépôt public du règlement d'organisation du 20.5.2026 au 20.6.2026 auprès de l'administration de la Commune Bourgeoise.

Ce syndicat est appelé à gérer les forêts de la Commune Bourgeoise de Sorvilier, de la Commune Bourgeoise de Bévillard, la Commune mixte de Champoz, la Commune Bourgeoise de Court, la Commune mixte de Loveresse, la Commune Bourgeoise de Malleray, la Commune Bourgeoise de Reconvilier, et la Commune mixte de Valbirse.

Ce document, en vertu de l'article 54 al.1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.3.1998, est déposé publiquement pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyennes et citoyens de le consulter au bureau de la Bourgeoisie sur rendez-vous au 079 583 08 50.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée extraordinaire de la Commune Bourgeoise de Sorvilier du 25 juin 2026.

Sorvilier, le 15 mai 2026

Le Conseil de bourgeoisie



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Gaïane et David Plachez, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: agrandissement du coin à manger et d'une chambre, construction de places couvertes en annexe du bâtiment Rue de la Voité 5 sis sur la parcelle N° 1742 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juin 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 mai 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Shell (Switzerland) AG, Hinterbergstrasse 16, 6312 Steinhausen.

Auteur du projet : Strüby Concept SA, Route de Riaz 85, 1630 Bulle.

Emplacement : parcelle N° 37, au lieu-dit : « Grand-Rue 60 », commune de Tavannes.

Projet : aménagement d'une station de recharge pour voitures électriques (4 places) avec bornes de recharge, pose d'un totem publicitaire, divers aménagement au sol et déplacement du distributeur automatique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mai 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Inauguration de la nouvelle route cantonale avec Celtor

Samedi 6 juin de 8 h à 16 h, venez inaugurer la nouvelle route avec Celtor !

La nouvelle route cantonale entre Ronde Sagne (Tavannes) et Le Fuet (Saicourt) sera inaugurée après 6 semaines de fermeture. La population de la région est invitée en baskets ou à trottinette pour une découverte de la route avec une vue d'ensemble sur le site Celtor.

- De 8 h à 16 h : animations et promenade libre
- Dès 11 h 30 : petite restauration offerte par Celtor

Soyez les premier-es à marcher sur la route avant l'ouverture à la circulation le lundi 8 juin !

Tavannes, le 11 mai 2026

Le secrétariat municipal

Assemblée municipale

Lundi 22 juin, à 20 h 15
Salle communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale.

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation des comptes 2025

2. Information sur les projets en cours

3. Divers

Dépôt public et documents en consultations 30 jours avant l'assemblée municipale, les comptes 2025 (point 1) peuvent être consultés auprès de l'administration municipale durant les horaires d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.tavannes.ch.

Voies de recours :

Dans les 30 jours suivant l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication et validation du procès-verbal :

Au plus tard 14 jours après l'assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 13 mai 2025

Le Conseil municipal

Modification des horaires d'ouverture du centre des déchets carnés de Tavannes et environs

Dès le 1^{er} juin 2026, les horaires d'ouverture du centre des déchets carnés sont modifiés comme suit :

- du lundi au vendredi : de 7 h à 7h15 et de 13 h 15 à 13 h 30
- le samedi : de 11 h à 11 h 30

Le Conseil municipal remercie la population de prendre bonne note de ces changements.

Tavannes, le 13 mai 2026

Le Conseil municipal

Votations fédérales et cantonale du 14 juin 2026

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales et cantonale du 14 juin 2026, le bureau de vote a été constitué comme suit :

Président :	M. Terrier Stéphane
Membres :	M ^{me} Saladin Nadine M ^{me} Parrey Valérie M. Perrin Cyril M. Pessoa Da Silva Santos Luis M. Piaget Sébastien M. Picard Jonathan M. Pidoux Yannick
Suppléants :	M ^{me} Pilloud Virginie M ^{me} Pinto Monteiro Léa

Tavannes, le 18 mai 2026

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Pascal Reichen, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1015, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard

Description du projet : remplacement des volets en bois bruns par des volet en aluminium de couleurs bleu NCS S 5020-280B

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Zone d'habitation 2

Dépôt public : **du 13 mai au 12 juin 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 7 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Karine Grandjean, Rue du Collège 27, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 452, Rue du Beurnez 32, 2735 Pontenet

Description du projet : construction d'un four à pain couvert d'une toiture et installation d'un conduit de cheminée isolé.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : hors zone à bâtir

Dépôt public : **du 13 mai au 12 juin 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 7 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Marc-Henri Knuchel, Route Moron 16, 2735 Malleray

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 155, Route Moron 16, 2735 Malleray

Description du projet : remplacement chauffage mazout par pompe à chaleur air-eau extérieur

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Zone de ferme

Dépôt public: du 13 mai au 12 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Aellig paysages SA, Pré-Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 519 et 1608, La Gérine 2, 2735 Malleray

Description du projet: **demande de permis de construire après-coup**: pose d'un tunnel en bache verte sur blocs en béton pour dépôt de terre végétale d'une hauteur de 5,4m. Affectation d'une surface extérieure de 600m² en zone de dépôt pour terre végétale, hauteur maximum 1,50 mètre

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'activités b 2

Dépôt public: du 20 mai au 19 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle No 1364, au lieu-dit: « Route de Montoz 27 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: rénovation de la salle polyvalente comprenant une amélioration de l'enveloppe thermique par une isolation intérieure, la rénovation des revêtements intérieurs, le remplacement des fenêtres, la modification des dimensions de certaines ouvertures, le remplacement du système de chauffage par la pose d'une PAC extérieure et la pose de panneaux solaires.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

Bureau de vote

Président: M. Stève Bläsi

Vice-président: M. Grégory Affolter

Secrétaires: M^{me} Laurence Bratschi
M^{me} Laetitia Neukomm

Membres: M^{me} Mariko Falda
– 2735 Bévillard
M^{me} Chloé Farello Baião Palma
– 2735 Bévillard

M. Gaël Feusier
– 2735 Bévillard
M. François Favez
– 2733 Pontenet
M. Shrevon Fernando
– 2735 Malleray

M^{me} Léna Fleury
– 2735 Malleray

Suppléants: M^{me} Megane Favaretto
– 2735 Bévillard

M. Pascal Fauconnier
– 2735 Bévillard

M. Cyril Ferreira
– 2735 Malleray

M^{me} Cindy Ezzaki
– 2735 Malleray

Bévillard, le 12 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Création d'une Association des aînés Reconvilier, Loveresse, Saicourt et Saules

Le lundi 11 mai dernier, les retraités des communes de Reconvilier, Loveresse, Saicourt et Saules étaient invités à une présentation dédiée au projet de création d'une Association des aînés.

L'objectif de cette structure est d'offrir aux participants des moments à la fois récréatifs, ludiques, instructifs et stimulants.

Le projet s'inspire de modèles existants dans plusieurs communes avoisinantes, qui bénéficient déjà de ce type d'Association.

En présence des autorités des quatre villages, M. Denis Beer, représentant de Jb.B, a exposé les initiatives menées ailleurs, ainsi que les buts recherchés et la marche à suivre pour y parvenir.

À l'issue de la séance, plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour intégrer le pré-comité de la future Association. Ce groupe sera chargé de rédiger les statuts, puis de convoquer l'Assemblée constitutive. Une première séance de travail a d'ores et déjà été fixée au mercredi 24 juin à 17 h, à l'administration communale.

Si Jb.B et les administrations communales se tiennent prêtes à soutenir ce pré-comité en cas de besoin, ce dernier ainsi que l'Association qui sera créée fonctionneront de manière totalement autonome.

Les personnes qui souhaitent encore rejoindre ce pré-comité et participer à cette belle aventure peuvent s'adresser à l'administration communale de Reconvilier, M^{me} Nancy Jost (par téléphone au 032 482 73 76 ou par e-mail n.jost@reconvilier.ch) jusqu'au 11 juin prochain.

Reconvilier, Loveresse, Saicourt et Saules, le 18 mai 2026

Reconvilier, Loveresse, Saicourt et Saules

SEME - Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

Jeudi 11 juin 2026, à 20 h 15
Salle de paroisse à Grandval

Ordre du jour:

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un/e scrutateur/trice
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 (déjà remis)
3. Communications
 - a) Président
 - b) Exploitants
4. Acceptation des comptes 2025 (mis sur plateforme eSéance)
5. Divers et imprévu

À l'issue de l'Assemblée, un apéritif sera offert par le SEME.

SEME - Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs

Le président: F. Freudiger

SETE - Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat

Mercredi 24 juin 2026, à 19 h 30
Salle polyvalente de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du 17 décembre 2025
3. Comptes 2025
4. Informations travaux de raccordement et réparation collecteur Nord
5. Informations dossier MSST
6. Divers

Saules, le 20 mai 2026

Le comité du SETE

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Lors de l'Assemblée des délégués du mardi 12 mai 2026, l'Assemblée a pris les décisions suivantes, sous réserve du référendum facultatif (Art. 16, let. d):

- Acceptation d'un crédit de CHF 45'000.– pour la coupe de bois N° P10310 à Roches.
- Acceptation d'un crédit de CHF 50'000.– pour la coupe de bois N° P10410 à Roches.
- Acceptation d'un crédit de CHF 45'000.– pour la coupe de bois N° P70410 à Perrefitte.

Consultation des documents:

Les dossiers relatifs à ces objets peuvent être consultés sur rendez-vous auprès du bureau de l'administration du Syndicat, Route Principale 12a, 2743 Eschert (secretariat@sf-raimeux.ch).

Délai référendaire:

Conformément aux articles 35 et 36 du règlement d'organisation, le référendum peut être demandé par 5% du corps électoral ou par les conseils communaux de trois communes affiliées. Le délai pour la récolte des signatures est de 30 jours à compter de la présente publication.

Modalités de signature :

Toute personne jouissant du droit de vote en matière communale dans l'une des communes membres doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures, puis y adjoindre sa signature.

Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du: **Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs, Rte Principale 12a, 2743 Eschert.**

Eschert, le 18 mai 2026

Le Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Syndicat de chemin du Graiteray

Assemblée annuelle des propriétaires fonciers

L'assemblée des propriétaires fonciers aura lieu
le mercredi 17 juin 2026 à 20h
à la salle de conférence du 1^{er} étage
du bâtiment communal de Court

Ordre du jour :

1. Salutations
2. PV Assemblée du 11 juin 2025
3. Comptes 2025
4. Budget 2026
5. Divers

Court, le 15 mai 2026

Comité du Syndicat de chemin du Graiteray

Le président: B. Leuenberger

Syndicat de communes du home La Colline

Assemblée des délégués

Lundi 15 juin 2026, à 17h
Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Ordre du jour :

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8.12.2025
3. Informations générales
4. Présentation des comptes 2025

- a) Du Foyer de jour
- b) Du home La Colline
- c) Rapport de révision de la fiduciaire
- d) Approbation des comptes du Foyer de jour
- e) Approbation des comptes du home La Colline

5. Approbation du retrait de la commune de Moutier du syndicat de communes de La Colline, avec dérogation à l'article 72 du règlement d'organisation, pour le 16.6.2026
6. Approbation de l'investissement de CHF 244'000.- pour la modernisation du système d'appel malade
7. Nomination statutaire

- a) Renouvellement pour une année du mandat attribué à BV Consult AG, organe de vérification des comptes

8. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La présidente du comité de direction :

Joëlle Braun Monnerat

Le directeur: Olivier Schnoebelen

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Mercredi 24 juin 2026, à 20h
à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Nomination d'un scrutateur/d'une scrutatrice
3. Présentation et approbation des comptes 2025
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification des comptes
 - Rapport de la protection des données
 - Discussion et approbation.
4. Arrêté du compte assainissement de la maison de paroisse
5. Arrêté du compte rénovation du cloché
6. Élection d'un/e conseiller/ère de paroisse
7. Information sur la vie paroissiale/régionale
8. Divers

Grandval, le 28 avril 2026

Le Conseil de paroisse

Communications du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public

Les comptes 2025 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} juin 2026.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 24 juin 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 24 juin 2026 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 17 août 2026 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse..

Grandval, le 28 avril 2026

Le Conseil de paroisse.

Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Einladung zur 14. Zustiferversammlung

Sonntag, 21. Juni 2026 um ca. 10.30 Uhr,
Kapelle Cortébert

Traktanden :

1. Begrüssung
2. Wahl der Stimmzähler
3. Protokoll der Zustiferversammlung vom 25.5.2025
4. Genehmigung der Rechnung 2025 und Kenntnisnahme des Revisorenberichts
5. Genehmigung des Jahresberichts 2025
6. Informationen über die Renovierungsarbeiten in der Kirche Moutier; Genehmigung des Kostenvoranschlags/Nachkredits
7. Genehmigung des Budgets 2027
8. Wahl der Revisionsstelle; Vorschlag: soresa SA in Biel/Bienne
9. Wahl eines Mitglieds in den Stiftungsrat
10. Informationen des Pfarrers
11. Verschiedenes

Noch-Nicht-Zustifter können sich vor Beginn der Versammlung einschreiben.

Eine Mitfahrgelegenheit organisiert M.-L. Hoyer, Tel. 079 795 92 59.

Auf Verlangen werden die Dokumente zugeschickt, bitte bei Frau Hoyer melden.

Moutier, 12. Mai 2026

Der Stiftungsrat

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
3	1	14.01.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI
16	14	15.04.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi
18	16	29.04.2026	mercredi
19	17	06.05.2026	mercredi
20	18	13.05.2026	mercredi
21	19	20.05.2026	mercredi
22	20	28.05.2026	JEUDI
23	21	03.06.2026	mercredi
24	22	10.06.2026	mercredi
25	23	17.06.2026	mercredi
26	24	24.06.2026	mercredi
27	25	01.07.2026	mercredi
28	26	08.07.2026	mercredi
29	27	15.07.2026	mercredi
33	28	12.08.2026	mercredi
34	29	19.08.2026	mercredi
35	30	26.08.2026	mercredi
36	31	02.09.2026	mercredi
37	32	09.09.2026	mercredi
38	33	16.09.2026	mercredi
39	34	23.09.2026	mercredi
40	35	30.09.2026	mercredi
41	36	07.10.2026	mercredi
42	37	14.10.2026	mercredi
43	38	21.10.2026	mercredi
44	39	28.10.2026	mercredi
45	40	04.11.2026	mercredi
46	41	11.11.2026	mercredi
47	42	18.11.2026	mercredi
48	43	25.11.2026	mercredi
49	44	02.12.2026	mercredi
50	45	09.12.2026	mercredi
51	46	16.12.2026	mercredi
52	47	23.12.2026	mercredi

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

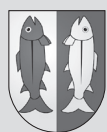
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.